

Ville de Cavaillon

RAPPORT N° 2022 030004

OBJET DE L'INTERVENTION :-
Affichage d'un avis d'enquete publique.

DESTINATAIRES

- Monsieur le Maire
- Responsable du service de l'Urbanisme.
- Archives de la police Municipale.

RAPPORT D'INTERVENTION

L'an deux mille vingt deux, le deux du mois de mars

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal GENTIL Xavier

agent(s) de police judiciaire adjoint(s) en résidence à la police municipale de CAVAILLON dûment agréé(s) et assermenté(s) devant le tribunal judiciaire d'AVIGNON.

- **Vu** les articles 21 2°, 21-2 et D14-1 du Code de Procédure Pénale.
- **Vu** les articles L 511-1 à L 515-1 du Code de la Sécurité Intérieure.

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres reçus de nos chefs:

Le deux mars deux mille vingt deux , en service de surveillance dans l'agglomération de CAVAILLON, en patrouille à bord du véhicule de service Delta 1.

A 15h15 et 15h20, à la demande du service de l'urbanisme, nous nous transportons chemin de la Voguette puis chemin du Mitan et constatons l'installation de panneaux pour un avis d'enquête publique par la mairie de Cavaillon.

L'avis concerne la demande de permis de construire N° 084 035 21 E 00 49 et son étude d'impact sur l'environnement, déposé par FP CAVA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts des Banquets à Cavaillon. Nous réalisons des clichés photographique que nous joignons au rapport.

A 16h00 , nous effectuons un retour au poste afin de rédiger le présent rapport.

Signature du rapport N°2022 030004

Fait et clos à CAVAILLON 02 mars 2022
Le(s) agent(s) de police judiciaire adjoint

B.C.P GENTIL - X

Vu et transmis le, 02 mars 2022 par le Chef de Poste.
Le Chef de Service, Carole RIGARD.

chemin de la Joquette



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du lundi 21 mars 2022, 14 h au vendredi 22 avril 2022 à 12 h, soit pendant 33 jours consécutifs, portant sur :

- La demande de permis de construire n°084 035 21° 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavailion.

Le maître d'ouvrage du projet est FP CAVA Développement, 37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75 008 Paris.

Caractéristiques principales du projet :

La société SNC FP CAVA DEVELOPPEMENT souhaite implanter une nouvelle plateforme logistique sur la commune de Cavailion (84), dans la ZAC des Hauts Banquets. Le terrain aura une superficie totale de 89 181 m² à l'issue du projet. Il comprendra à terme : un entrepôt logistique composé de 7 cellules de stockage de produits secs, des bureaux et locaux sociaux, des locaux techniques, un local sprinklage et réserves d'eau incendie associées, un local surpresseur pour les PIÉ et sa réserve d'eau associée, des voiries et places de stationnement, une aire de lavage, des bassins de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux incendie, des espaces verts. La surface de plancher représentera 41 114 m².

Monsieur Guy BEUGIN, Capitaine de police, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier d'enquête et registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavailion (31 rue LIFRAN- 84301 Cavailion) pendant la durée de l'enquête, du lundi 21 mars 2022 à 14h au vendredi 22 avril 2022 à 12h inclus (du lundi au vendredi de 09h30 à 12 h et de 14 h à 17h, à l'exception des jours fériés).

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.cavailion.com>

Le public pourra également adresser ses observations à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier postal, à l'adresse suivante : Mairie de Cavailion, Hôtel de Ville BP 80037- 84301 CAVAILION Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete.pcfecavaveloppement@ville-cavailion.fr

Le commissaire enquêteur visera ces courriers et les annexera au registre. Ils seront tenus à la disposition du public.

Les courriers électroniques et les observations reçues par la voie postale ne seront pris en compte que pour ceux qui auront été réceptionnés entre le lundi 21 mars 2022, 14 h et le vendredi 22 avril 2022, 12h00. Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet de la Commune de Cavailion (<https://www.cavailion.com>). Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé au service urbanisme.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Cavailion, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra s'adresser directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la salle Vidau (passage Vidau) :

- Lundi 21 mars 2022 : de 14 h à 17 h
- Mercredi 30 mars 2022 : de 9 h à 12 h
- Jeudi 7 avril 2022 : de 14 h à 17 h
- Vendredi 22 avril 2022 de 9 h à 12 h

Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre de la demande de permis de construire et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement (MRAE) sera intégré au dossier d'enquête publique ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiche en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavailion (31 rue LIFRAN- 84301 Cavailion) pendant un an à compter de leur transmission, et seront également publiés sur le site internet de la Ville de Cavailion : <http://www.cavailion.com>.

Conformément à l'article R 423-32 du code de l'urbanisme, le permis de construire ne pourra être délivré par l'autorité compétente (ville de Cavailion) qu'après l'enquête publique et son délai d'instruction est de deux mois à compter de la réception par l'autorité compétente du rapport du commissaire enquêteur.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Madame Sandra DUBET s.dubet@ville-cavailion.fr

chemin du Nitau



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique **du lundi 21 mars 2022, 14 h au vendredi 22 avril 2022 à 12 h**, soit pendant 33 jours consécutifs, portant sur :

- **La demande de permis de construire n°084 035 21^e 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaiillon.**

Le maître d'ouvrage du projet est FP CAVA Développement, 37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75 008 Paris.

Caractéristiques principales du projet :

La société SNC FP CAVA DEVELOPPEMENT souhaite implanter une nouvelle plateforme logistique sur la commune de Cavaiillon (84), dans la ZAC des Hauts Banquets.

Le terrain aura une superficie totale de 89 181 m² à l'issue du projet. Il comprendra à terme : un entrepôt logistique composé de 7 cellules de stockage de produits secs, des bureaux et locaux sociaux, des locaux techniques, un local sprinklage et réserves d'eau incendie associées, un local surpresseur pour les PIE et sa réserve d'eau associée, des voiries et places de stationnement, une aire de lavage, des bassins de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux incendie, des espaces verts.

La surface de plancher représentera 41 114 m².

Monsieur Guy BEUGIN, Capitaine de police, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier d'enquête et registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavaiillon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavaiillon) pendant la durée de l'enquête, du lundi 21 mars 2022 à 14h au vendredi 22 avril 2022 à 12h inclus (du lundi au vendredi de 08h30 à 12 h et de 14 h à 17h, à l'exception des jours fériés).

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cavaiillon.com>

Le public pourra également adresser ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier postal, à l'adresse suivante : Mairie de Cavaiillon, Hôtel de Ville BP 80037 84301 CAVAILLON Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaiillon.fr

Le commissaire enquêteur visera ces courriers et les annexera au registre. Ils seront tenus à la disposition du public.

Les courriers électroniques et les observations reçues par la voie postale ne seront pris en compte que pour ceux qui auront été réceptionnés entre le lundi 21 mars 2022, 14 h et le vendredi 22 avril 2022, 12h00. Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet de la Commune de Cavaiillon (<http://www.cavaiillon.com>).

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé au service urbanisme.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Cavaiillon, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra s'adresser directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la salle Vidau (passage Vidau) :

- **Lundi 21 mars 2022 : de 14 h à 17 h**
- **Mercredi 30 mars 2022 : de 9 h à 12 h**
- **Jeudi 7 avril 2022 : de 14 h à 17 h**
- **Vendredi 22 avril 2022 de 9 h à 12 h**

Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre de la demande de permis de construire et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement (MRAE) sera intégré au dossier d'enquête publique ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiche en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavaiillon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavaiillon) , pendant un an à compter de leur transmission, et seront également publiés sur le site Internet de la Ville de Cavaiillon : <http://www.cavaiillon.com>.

Conformément à l'article R 423-32 du code de l'urbanisme, le permis de construire ne pourra être délivré par l'autorité compétente (ville de Cavaiillon) qu'après l'enquête publique et son délai d'instruction est de deux mois à compter de la réception par l'autorité compétente du rapport du commissaire enquêteur.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Madame Sandra DUBET s.dubet@ville-cavaiillon.fr

ANNONCES LEGALES

255820



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du lundi 21 mars 2022, 14 h au vendredi 22 avril 2022 à 12 h, soit pendant 33 jours consécutifs, portant sur :

- La demande de permis de construire n°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CACA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavillon.

Le maître d'ouvrage du projet est FP CAVA Développement, 37 avenue Pierre 1er de Serbie 75 008 Paris.

Caractéristiques principales du projet :

La société SNC FP CAVA DEVELOPPEMENT souhaite implanter une nouvelle plateforme logistique sur la commune de Cavillon (84), dans la ZAC des Hauts Banquets.

Le terrain aura une superficie totale de 89 181 m² à l'issue du projet.

IL comprendra à terme : un entrepôt logistique composé de 7 cellules de stockage de produits secs, des bureaux et locaux sociaux, des locaux techniques, un local sprinklage et réserves d'eau incendie associées, un local surpresseur pour les PIE et sa réserve d'eau associée, des voiries et places de stationnement, une aire de lavage, des bassins de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux incendie, des espaces verts.

La surface de plancher représentera 41 114 m².

Monsieur Guy BEUGIN, Capitaine de police, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier d'enquête et registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavillon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavillon) pendant la durée de l'enquête, du lundi 21 mars 2022 à 14h au vendredi 22 avril 2022 à 12h inclus (du lundi au vendredi de 08h30 à 12 h et de 14 h à 17h, à l'exception des jours fériés).

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cavillon.com>

Le public pourra également adresser ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier postal, à l'adresse suivante : Mairie de Cavillon, Hôtel de Ville BP 80037 84301 CAVILLON Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.pcpvcavdeveloppement@ville-cavillon.fr

Le commissaire enquêteur visera ces courriers et les annexera au registre. Ils seront tenus à la disposition du public.

Les courriers électroniques et les observations reçues par la voie postale ne seront pris en compte que pour ceux qui auront été réceptionnés entre le lundi 21 mars 2022, 14 h et le vendredi 22 avril 2022, 12h00. Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet de la Commune de Cavillon (<http://www.cavillon.com>).

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé au service urbanisme.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Cavillon, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra s'adresser directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la salle Vidau (passage Vidau) :

- Lundi 21 mars 2022 de 14 h à 17 h
- Mercredi 30 mars 2022 de 9 h à 12 h
- Jeudi 7 avril 2022 de 14 h à 17 h
- Vendredi 22 avril 2022 de 9 h à 12 h

Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre de la demande de permis de construire et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement (MRAE) sera intégré au dossier d'enquête publique ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiche en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavillon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavillon) , pendant un an à compter de leur transmission, et seront également publiés sur le site Internet de la Ville de Cavillon : <http://www.cavillon.com>.

Conformément à l'article R 423-32 du code de l'urbanisme, le permis de construire ne pourra être délivré par l'autorité compétente (ville de Cavillon) qu'après l'enquête publique et son délai d'instruction est de deux mois à compter de la réception par l'autorité compétente du rapport du commissaire enquêteur.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Madame Sandra DUBET s.dubet@ville-cavillon.fr

PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES SUR

www.laprovence-legales.com



SAISIE DE VOS ANNONCES EN LIGNE



PAIEMENT SÉCURISÉ PAR CARTE BANCAIRE



RÉCEPTION IMMÉDIATE DE VOTRE ATTESTATION DE PARUTION

Contact : avis@laprovence-legales.com
Tél : 04 91 84 80 19

La Provence

255801



Délibération n° 2021 2309 13

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Plan Local D'Urbanisme - Modification no 1 - La Lorraine

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée

Le plan local d'urbanisme de la commune de Vedène a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 7 mars 2019.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à des ajustements du Plan Local d'Urbanisme, pour permettre l'accueil de nouvelles activités dans le secteur de la Lorraine.

Ce projet porte sur une emprise foncière d'environ 28 hectares et vise à permettre l'accueil de nouvelles activités (hors commerces) et le développement de plusieurs activités existantes sur ce secteur stratégique situé à proximité « d'Avignon Nord » et de l'autoroute M.

Actuellement, le site de projet est classé en zone 2AUe au sein du plan local d'urbanisme existant et nécessite un reclassement en zone IAUe.

Cette modification ne remet pas en cause l'économie générale du Plan Local d'Urbanisme en vigueur. Elle n'a pas non plus pour effet de réduire un espace boisé classé ou une protection édictée en raison de la valeur agricole des terres, des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels. Elle ne comporte pas de graves risques de nuisances.

Conformément à l'article L. 153-38 du Code de l'urbanisme, lorsque le projet de modification d'un Plan Local d'Urbanisme porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée du Conseil Municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

Les motifs qui conduisent à l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur sont exposés ci-après :

1/ Au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans des zones déjà urbanisées :

L'ensemble des zones d'activité ouvertes à l'urbanisation au PLU sont à ce jour urbanisées et ne permettent pas l'accueil de nouvelles activités nécessitant des besoins fonciers importants :

- Le secteur UEA concerne deux zones d'activités de la commune :
- La Zone d'activités de Chalançon, depuis la RD 28 jusqu'à l'avenue Verdier ; la Zone d'activités Sainte-Anne, en entrée nord de la commune, le long de la RD 942.

Ces zones accueillent des locaux à usages d'artisanat, de commerces divers et industriel, au nord de la zone d'activités de Chalançon des entreprises à caractère industriel.

Toutefois, le classement en zone UEA vise à la spécification des activités de la zone à l'artisanat et aux moyennes surfaces commerciales.

- La zone UEC intéresse deux secteurs :
- Les secteurs du nord de La Lorraine et de Beauport. Ces secteurs ont fait l'objet d'une urbanisation récente avec l'implantation d'Ikea et d'autres commerces au nord du site de la Lorraine, accompagné de réalisation de voies, tel que l'aménagement de la RD 53 et de l'avenue des Verguets.
- Un secteur à l'extrême nord-est de la commune, sur le site du Pas de l'Âne.
- Le secteur UEI est réservé spécifiquement à l'activité de traitement et de transformation des déchets sur le site de l'actuelle déchetterie.

Le zonage permet une valorisation de l'activité par une extension potentielle du site qui permettra la diversification de l'activité par le développement d'un centre de valorisation énergie / matières des ordures ménagères.

Le PLU de 2019 prévoyait comme seule zone 2AU à vocation d'activités, le secteur de la Lorraine.

L'ouverture à l'urbanisation de cette zone 2AUe située entre le secteur Nord de

255185



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA RUE HOCHÉ PARCELLES CADASTREES SECTION BM N°120, N°121 et N°157

Par délibération n°21.DAI.247 en date du 28 Septembre 2021, le Conseil Municipal de la commune de Pertuis a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de transfert d'office dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section BM n° 120, BM n°121 et BM n°157 situées rue Hoche.

A cet effet, monsieur Michel MORIN Directeur projet sécurité-sûreté Retraité militaire (colonel) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Pertuis au Centre technique Municipal avenue de Verdun, siège de l'enquête publique durant 19 jours :

Du vendredi 11 mars 2022 à 9h00 au mardi 29 mars 2022 à 17h00 inclus.

Le dossier d'enquête y sera consultable aux jours et horaires d'ouverture habituels de la mairie à savoir du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Les éventuelles observations pourront être :

- Soit consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles
- Soit adressées par écrit à Mairie de PERTUIS- Monsieur le Commissaire Enquêteur Enquête publique Hoche - avenue de Verdun - 84120 PERTUIS
- Soit présentées directement au Commissaire Enquêteur monsieur Michel MORIN qui assurera les permanences suivantes :
- Le vendredi 11 mars 2022 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 18 mars 2022 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 29 mars 2022 de 14h00 à 17h00

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour d'éventuelles visites sur terrain ou entretiens particuliers. A cet effet, il sera nécessaire de prendre rendez-vous en appelant le secrétariat de la Direction des Services Techniques au numéro suivant : 04.90.09.41.00. Le public devra respecter les horaires de rendez-vous et prévenir en cas d'annulation.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en cas de non opposition, la Ville de PERTUIS se prononcera par délibération sur le transfert d'office. Dans le cas où un propriétaire aurait fait connaître son opposition, la décision sera prise par le Préfet du Vaucluse. Conformément à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme, la décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Ville www.mairie-pertuis.fr pendant une durée d'un an.

la Lorraine et la zone de Chalançon vise à permettre l'accueil d'entreprises d'envergure nationale bénéficiant de la desserte de qualité à proximité du site.

Il s'agit ainsi d'un périmètre de développement urbain situé en continuité immédiate de l'urbanisation. Ce site est raccordé aux infrastructures de transports et routières d'envergures et des aménagements sont programmés : sur le chemin des Archicotes pour la liaison au carrefour giratoire en entrée arrière d'Ikea, au nord de la Lorraine, constituant la déviation de la RD 53 au nord en parallèle à l'autoroute. Cet aménagement permettra l'amélioration de l'accessibilité de la zone économique à l'A7 notamment

Cette ouverture à l'urbanisation est compatible : avec les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Vedène existant dont celle consistant à maintenir un potentiel d'accueil de nouvelles entreprises.

Avec les orientations du SCOT qui identifie ce secteur comme Zone d'intérêt intercommunal. Le DOG du SCOT précise que cette zone est destinée à recevoir des activités économiques. L'aménagement de cette zone prévoira le traitement qualitatif de l'entrée de ville de Vedène. C'est pourquoi, il est proposé au sein du DOG d'implanter en façade de l'avenue Vidier, des entreprises présentant une qualité architecturale pour les bâtiments ainsi qu'un traitement exemplaire des espaces publics.

En retrait de cette vitrine, les terrains sont destinés à répondre aux besoins de macrolots mis en évidence lors du diagnostic économique du SCOT et confirmés par l'étude économique réalisée par le Grand Avignon sur son territoire.

2/ Au regard de la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones Le secteur d'extension de La Lorraine porte sur une emprise foncière d'environ 28 hectares, il est raccordé aux infrastructures de transports et routières d'envergures et des aménagements sont programmés, il est aujourd'hui envisageable d'ouvrir cette zone à l'urbanisation.

Par ailleurs ce site est situé en dehors des zones de risque naturel et des secteurs de protection environnementale.

L'envergure régionale du pôle d'activité d'Avignon Nord et les conditions de desserte exceptionnelles (à quelques minutes de l'entrée de l'autoroute Avignon Nord) du site permettent de garantir l'intérêt de ce secteur. Un projet est en développement sur la partie nord du site pour implanter des locaux adaptés aux activités des TPE et PME, composés de d'activités et de bureaux d'accompagnement mais également des locaux adaptés à la logistique et à la distribution du dernier kilomètre, permettant de distribuer le Grand Avignon tout en réduisant au maximum les flux

Les activités présentes au sud du site ont présenté des projets de développement (Azur Trucks, Dreyer)

Par conséquent, l'ouverture à l'urbanisation de cette zone, en vue de la réalisation d'un projet de développement économique à vocation d'artisanat, de bureaux et de logistique permettra de poursuivre le développement de ce secteur.

Au regard des motifs sus-indiqués quant aux capacités d'urbanisation dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones, il est proposé l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe du secteur de La Lorraine.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-38 ; Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 mars 2019 approuvant le plan local d'urbanisme ; Vu les éléments précités ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de prescrire la modification no 1 du Plan Local d'Urbanisme ;

D'APPROUVER les justifications de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation, dans le cadre de la modification no 1 du plan local d'urbanisme ;

DIT que la présente délibération sera notifiée pour association aux personnes publiques associées conformément aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme.

DIT que conformément aux articles R. 153-20 et R.123-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Joël GUIN

VIE DES SOCIETES

255978

LAFONT
Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 8000 euros
Siège social : 373 CHEMIN DE LABOUISSÉ
84220 MURS
435 172.960 RCS AVIGNON

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 1 octobre 2020, l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Patrice LOZANO demeurant 373 CHEMIN DE LA BOUISSÉ, 84220 MURS, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 7 octobre 2020.

Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AVIGNON.

APPEL D'OFFRES

254476



AVIS D'ATTRIBUTION

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)
1175 Petite Route des Milles – CS 40650
13457 Aix-en-Provence – Cedex 4 Téléphone : 04 13 57 04 30
Télécopie : 04 13 57 04 84

PROCÉDURE :
Marché de services passé selon une procédure formalisée conformément à l'article L.2124-1 du Code de la Commande Publique : Appel d'offres ouvert et publication au Journal Officiel de l'Union Européenne.

OBJET DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT :
Le présent appel d'offres fait suite à la création d'un lot du marché n°2019-05-1 concernant l'exploitation d'équipements individuels de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation du patrimoine de la SFHE.
Cela concerne le lot géographique suivant :
- Lot N°6 : Agence de Lyon (Loire)

INFORMATIONS SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
Lot N°6 :
Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :
ISERBA – 303 Rue du Chat Botté – 01704 BEYNOST
Information sur le montant du marché : 112 885,44€ HT
Date d'attribution du marché : 24/01/2022

ANNONCES LEGALES

259108



COMMUNE DE BÉDOIN

AVIS DE PUBLICITE

SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE POUR L'OCCUPATION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE

- Personne publique propriétaire :
Commune de Bédoin
Représentée par Alain CONSTANT en sa qualité de Maire
Hôtel de Ville - 301 Avenue Barral des Baux - CS 90001 - 84 410 BÉDOIN
TEL 04.90.65.60.08 - FAX 04.90.65.95.69 - Mail : accueil@bedoin.fr
- Objet du présent avis :
Un opérateur privé ayant spontanément manifesté son intérêt pour l'occupation d'un terrain appartenant à la commune de Bédoin.
La commune envisage de faire droit à cette demande dès lors que les caractéristiques de l'occupation proposée sont propres à garantir une bonne gestion de ce bien communal.
Le présent avis a pour objet de s'assurer, préalablement à la délivrance de l'autorisation sollicitée, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent.
- Localisation et caractéristiques du bien dont l'occupation est envisagée :
Le terrain dont l'occupation est envisagée est situé sur la route départementale 974 et est constitué des parcelles cadastrées F 3388 et F 3385 pour une superficie totale de 944 m² environ (plan de situation en annexe).
Ces deux parcelles sont issues d'une division foncière dont le plan est annexé au présent avis (anciennes parcelles F 1958 et 2169).
Ces parcelles sont classées en zone Uds par le PLU de la commune.
Le terrain ne comporte actuellement aucune construction.
- Caractéristiques essentielles de l'occupation envisagée :
L'opérateur privé ayant spontanément manifesté son intérêt envisage l'implantation d'une station-service de type « nano station ».
Cette occupation est compatible avec les caractéristiques du terrain et avec les règles d'urbanisme applicable.
La durée de l'autorisation envisagée est de 15 ans, sans droit au renouvellement.
L'opérateur privé aurait à sa charge l'aménagement du terrain et la construction des ouvrages nécessaires à l'activité.
L'opérateur serait tenu de maintenir en bon état d'entretien le bien occupé ainsi que les abords immédiats.
Au terme de la convention d'occupation ou en cas de résiliation de celle-ci, l'occupant serait tenu de restituer les lieux dans leur état d'origine sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.
L'occupation consentie aurait un caractère précaire et révoquant et ne serait en aucun cas régie par la réglementation applicable aux baux commerciaux ni par une quelconque réglementation susceptible de conférer à l'occupant un droit de maintien dans les lieux ou de renouvellement de son titre.
Le futur occupant ne serait pas autorisé à sous-concéder, céder ou transférer les droits conférés par l'autorisation d'occupation accordée.

- Présentation des manifestations d'intérêt concurrent :
Les manifestations d'intérêt concurrent adressées à la commune devront comporter :
- Un courrier de présentation de l'opérateur intéressé, daté et signé par une personne ayant pouvoir à l'engager ;
- Pour les personnes morales, un extrait du Kbis de moins de trois mois ou tout autre document équivalent, ainsi que tous documents (délégation de signature...) attestant que les signataires ont le pouvoir d'engager la personne qu'ils représentent ;
- Une présentation détaillée du projet portant notamment sur les aspects économique, technique, et financier et expliquant les modalités de l'occupation envisagée, dans le respect des caractéristiques essentielles visées au point 4 du présent avis.
Le candidat est invité à transmettre un dossier permettant à la commune de comprendre clairement sa motivation et le fonctionnement envisagé pour la réussite de son projet commercial ainsi que les moyens mis en œuvre.
La commune pourra, le cas échéant, prendre contact avec les opérateurs ayant manifesté leur intérêt afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile, et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire.

- Délai de manifestation :
Le dossier de candidature devra être adressé avant le lundi 11 avril 2022, à 14h00.
Par voie électronique uniquement à l'adresse mail suivante : accueil@bedoin.fr

- Déroulement de la procédure
Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrent ne serait reçue dans le délai mentionné ci-dessus, la commune pourra attribuer directement l'autorisation d'occupation à l'opérateur privé ayant manifesté spontanément son intérêt.
Dans l'hypothèse où, à l'issue du délai mentionné ci-dessus, un ou plusieurs opérateurs manifesteraient leur intérêt pour l'occupation du terrain dans les conditions définies par le présent avis, il sera procédé, sans nouvelle publicité, à une procédure de sélection préalable.
A cette fin, un dossier sera adressé aux opérateurs ayant manifesté leur intérêt, les informant des modalités précises de sélection et du contenu des propositions à remettre.
Il est précisé que la commune n'est tenue par aucun délai pour la délivrance de l'autorisation d'occupation et qu'elle se réserve en outre le droit de ne pas donner suite au présent avis, ou à la procédure de sélection qui serait ultérieurement organisée.

- Annexes :
1. Plan de situation
2. Plan de division

PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES SUR

www.laprovence-legales.com



SAISIE DE VOS ANNONCES EN LIGNE



PAIEMENT SÉCURISÉ PAR CARTE BANCAIRE



RÉCEPTION IMMÉDIATE DE VOTRE ATTESTATION DE PARUTION

Contact : avis@laprovence-legales.com
Tél : 04 91 84 80 19



255820



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du lundi 21 mars 2022, 14 h au vendredi 22 avril 2022 à 12 h, soit pendant 33 jours consécutifs, portant sur :
- La demande de permis de construire n°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par FP CAVA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavailon.

Le maître d'ouvrage du projet est FP CAVA Développement, 37 avenue Pierre 1er de Serbie 75 008 Paris.

Caractéristiques principales du projet :
La société SNC FP CAVA DEVELOPPEMENT souhaite implanter une nouvelle plateforme logistique sur la commune de Cavailon (84), dans la ZAC des Hauts Banquets.

Le terrain aura une superficie totale de 89 181 m² à l'issue du projet.

IL comprendra à terme : un entrepôt logistique composé de 7 cellules de stockage de produits secs, des bureaux et locaux sociaux, des locaux techniques, un local sprinklage et réserves d'eau incendie associées, un local surpresseur pour les PIE et sa réserve d'eau associée, des voiries et places de stationnement, une aire de lavage, des bassins de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux incendie, des espaces verts.

La surface de plancher représentera 41 114 m².

Monsieur Guy BEUGIN, Capitaine de police, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier d'enquête et registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavailon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavailon) pendant la durée de l'enquête, du lundi 21 mars 2022 à 14h au vendredi 22 avril 2022 à 12h inclus (du lundi au vendredi de 08h30 à 12 h et de 14 h à 17h, à l'exception des jours fériés).

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cavailon.com>

Le public pourra également adresser ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier postal, à l'adresse suivante : Mairie de Cavailon, Hôtel de Ville BP 80037 84301 CAVAILLON Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavailon.fr

Le commissaire enquêteur visera ces courriers et les annexera au registre. Ils seront tenus à la disposition du public.

Les courriers électroniques et les observations reçues par la voie postale ne seront pris en compte que pour ceux qui auront été réceptionnés entre le lundi 21 mars 2022, 14 h et le vendredi 22 avril 2022, 12h00. Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet de la Commune de Cavailon (<http://www.cavailon.com>).

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé au service urbanisme.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Cavailon, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra s'adresser directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la salle Vidau (passage Vidau) :
- Lundi 21 mars 2022 de 14 h à 17 h
- Mercredi 30 mars 2022 de 9 h à 12 h
- Jeudi 7 avril 2022 de 14 h à 17 h
- Vendredi 22 avril 2022 de 9 h à 12 h

Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre de la demande de permis de construire et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement (MRAE) sera intégré au dossier d'enquête publique ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiche en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavailon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavailon) , pendant un an à compter de leur transmission, et seront également publiés sur le site Internet de la Ville de Cavailon : <http://www.cavailon.com>

Conformément à l'article R 423-32 du code de l'urbanisme, le permis de construire ne pourra être délivré par l'autorité compétente (ville de Cavailon) qu'après l'enquête publique et son délai d'instruction est de deux mois à compter de la réception par l'autorité compétente du rapport du commissaire enquêteur.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Madame Sandra DUBET s.dubet@ville-cavailon.fr

256451

COMMUNE DE SAINTE-TULLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur Le Maire de Sainte-Tulle a ordonné l'ouverture de l'enquête publique par arrêté municipal n°2022/53 du 22 Février 2022 portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur Jean HEULIN a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera au Centre Technique Municipal Zone d'Activité Les Grands Jardins - Chemin des Grands Jardins du lundi 21 mars 2022 à 14h00 au vendredi 22 avril 2022 jusqu'à 16h00 aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, pour une durée de 33 jours.

Les dossiers seront consultables pour la version papier au Centre Technique Municipal aux jours et heures ouvrables cités précédemment et pour la version numérique sur le site <http://sainte-tulle.atelier-urba.fr/> dans la rubrique « téléchargement » à partir de chez soi ou d'un poste informatique situé au Centre Technique Municipal aux horaires d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Le Commissaire Enquêteur recevra au Centre Technique Municipal :
- le lundi 21 mars 2022 de 14 heures à 17 heures,
- le mercredi 30 mars 2022 de 9 heures à 12 heures,
- le samedi 9 avril 2022 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 14 avril 2022 de 16 heures à 19 heures,
- le vendredi 22 avril 2022 de 14 heures à 16 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'observations papier déposé au Centre Technique Municipal avec le dossier d'enquête, ou en adressant un mail à l'adresse créée pour la stricte durée de l'enquête : enquetepubliqueplusaintetulle@gmail.com

Ces observations peuvent également être adressées par écrit, en mentionnant sur l'enveloppe : Hôtel de Ville – A l'attention du Commissaire Enquêteur PLU - Avenue de la République 04220 Sainte-Tulle. Ne pas ouvrir

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A la suite de cette enquête, l'autorité compétente pour prendre les décisions d'approbation est le Conseil Municipal.

Cet avis sera affiché sur les tableaux d'affichage et publié dans les journaux La Provence et Haute Provence Info, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de l'enquête.

VIE DES SOCIETES

259013

SPORTCARS
SAS au capital de 2000 euros
771 AVENUE MARC LEPOUTRE, 84700 SORGUES
899 892 681 RCS Avignon

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé, le 28 février 2022, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Constans Jean-Brice demeurant 409 b rue de folard, 84310 Morières pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 28 février 2022.
Mention en sera faite au RCS de Avignon

259153

LES CHOUCAS
Société Civile Immobilière au capital de 200 000 euros
Siège social : 35 chemin des gravelliers
84510 CAUMONT-SUR-DURANCE
492 947 403 RCS AVIGNON

DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 16 mars 2022, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. Paul-André DEFFONTAINES demeurant 35 chemin des gravelliers, 84510 CAUMONT SUR DURANCE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 35 chemin des gravelliers 84510 CAUMONT SUR DURANCE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AVIGNON.
Mention en sera faite au RCS de AVIGNON.

259058

Dénomination : SCIMAIANTHEME.
à capital variable de 1000 euros minimum.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : Chemin du Colombier la Barre,
04170 La Mure Argens.
901615567 RCS de Manosque.

GÉRANTS

Aux termes de l'AGE en date du 3 mars 2022, à compter du 10 mars 2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Monsieur Gilles HANNECART, demeurant 24 rue du Canal, 17520 CIERZAC en remplacement de Madame PASTORELLI Catherine épouse DEBRENNE Christian
 - Madame Nadège HANNECART/DEBRENNE, demeurant 24 rue du Canal, 17520 Cierzac en remplacement de Monsieur DEBRENNE Christian
 - Monsieur DEBRENNE Christian (partant)
 - Madame PASTORELLI Catherine (partant)
- Mention sera portée au RCS de Manosque.

259057

M&L DISTRIBUTION (France) S.A.R.L.
Société à Responsabilité Limitée au capital de 4 790 948,80 euros
Siège social : Z.I. Saint Maurice - 04100 MANOSQUE
317 097 350 R.C.S. MANOSQUE

Aux termes d'une décision de l'Associée unique en date du 10 mars 2022, Monsieur Adrien GEIGER a été nommé Gérant de la société M&L Distribution (France) S.A.R.L. en remplacement de Monsieur Yacine BENKRITLY démissionnaire, et ce à compter du 10 mars 2022.
Mention en sera faite au RCS de Manosque

258954



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VOLX (04) du 14.03.2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : JBOYER IMMO
Siège social : Z.A. La Carrière, 04130 VOLX
Objet social : l'acquisition d'un immeuble sis à VOLX (04130) - ZA La Carrière, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Juliette BOYER demeurant Catifé le Plan - 04500 QUINSON
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de MANOSQUE. Pour avis La Gérance

258405



SECA
CONSEIL

AUGMENTATION DU CAPITAL

Le 30/12/2021, l'AGE des associés a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 400 000 euros par apport en nature, pour le porter à 401 000 euros.

Pour Avis

Pour consulter gratuitement et répondre électroniquement aux appels d'offres de la région PACA

www.laprovincemarchespublics.com

Le plus grand marché public de Provence/Côte d'Azur/Corse
Membre du réseau Francemarchés

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

Euro Legales
Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com
Publiez vos formalités
• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS
VAUCLUSE 04 75 79 78 56
LDLegales84@vauclusematin.com

Vaucluse matin
Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'article du 21 décembre 2012 modifié le 14 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,78 € HT/m colonne pour 2020.

AVIS

Enquêtes publiques

Cavaillon
La Ville du Luberon

COMMUNE DE CAVAILLON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du **lundi 21 mars 2022, 14h** au **vendredi 22 avril 2022 à 12h**, soit pendant 39 jours consécutifs, portant sur :
La demande de permis de construire n°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par PF CACA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavaillon.

Le maître d'ouvrage du projet est PF CAVA Développement, 37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75 008 Paris.

Caractéristiques principales du projet :
La société SNC PF CAVA DEVELOPPEMENT souhaite implanter une nouvelle plateforme logistique sur la commune de Cavaillon (84), dans la ZAC des Hauts Banquets.

Le terrain aura une superficie totale de 89 181 m² à l'issue du projet.

Il comprendra à terme : un entrepôt logistique composé de 7 cellules de stockage de produits secs, des bureaux et locaux sociaux, des locaux techniques, un local sprinklage et réserves d'eau incendie associées, un local surpresseur pour les PIE et sa réserve d'eau associée, des voiries et places de stationnement, une aire de lavage, des bassins de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux incendie, des espaces verts.

La surface de plancher représentera 41 114 m².

Monsieur GUY BEUGIN, Capitaine de police, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier d'enquête et registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavaillon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavaillon) pendant la durée de l'enquête, du lundi 21 mars 2022 à 14h au vendredi 22 avril 2022 à 12h inclus (du lundi au vendredi de 08h30 à 12 h et de 14 h à 17h, à l'exception des jours fériés).

Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cavaillon.com>

Le public pourra également adresser ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier postal, à l'adresse suivante : Mairie de Cavaillon, Hôtel de Ville BP 80037 84301 CAVAILLON Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.pcfpcavadeveloppement@ville-cavaillon.fr

Le commissaire enquêteur visera ces courriers et les annexera au registre. Ils seront tenus à la disposition du public. Les courriers électroniques et les observations reçues par la voie postale ne seront pris en compte que pour ceux qui auront été réceptionnés entre le lundi 21 mars 2022, 14 h et le vendredi 22 avril 2022, 12h00. Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet de la Commune de Cavaillon (<http://www.cavaillon.com>).

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé au service urbanisme.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Cavaillon, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra s'adresser directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la salle Vidau (passage Vidau) :
- **Lundi 21 mars 2022 : de 14 h à 17 h**
- **Mercredi 30 mars 2022 : de 9 h à 12 h**
- **Jeuvi 7 avril 2022 : de 14 h à 17 h**
- **Vendredi 22 avril 2022 : de 9 h à 12 h**

Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre de la demande de permis de construire et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement (MRAE) sera intégré au dossier d'enquête publique ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet. Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiche en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavaillon (31 rue LIFFRAN- 84301 Cavaillon), pendant un an à compter de leur transmission, et seront également publiés sur le site Internet de la Ville de Cavaillon : <http://www.cavaillon.com>

Conformément à l'article R 423-32 du code de l'urbanisme, le permis de construire ne pourra être délivré par l'autorité compétente (ville de Cavaillon) qu'après l'enquête publique et son délai d'instruction est de deux mois à compter de la réception par l'autorité compétente du rapport du commissaire enquêteur.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Madame Sandra DUBET s.dubet@ville-cavaillon.fr

296112600

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE SERIGNAN-DU-COMTAT

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°055/2022-2.1, en date du 22 février 2022, le Maire de SERIGNAN-DUCOMTAT a prescrit la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cet arrêté est affiché en Mairie.

L'objet de cette procédure est de :

- Modifier le règlement des zones A et N, repérer des bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N, délimiter des STECAL pour gérer des activités existantes, notamment pour prendre en compte les dispositions réglementaires récentes ;
- Mettre à jour et créer des emplacements réservés ;
- Procéder à quelques adaptations du règlement écrit ;
- Procéder à l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AUf ;
- Rectifier le zonage entre zone UC et UE ;
- Délimiter un STECAL pour un projet d'éco lodge sur un étang de pêche.

297006600

Euro Legales marchés publics le dauphiné

CONTACT : 04 79 33 86 72

Plateforme de dématérialisation

OBLIGATOIRE DES 40.000 €

- Alarms aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

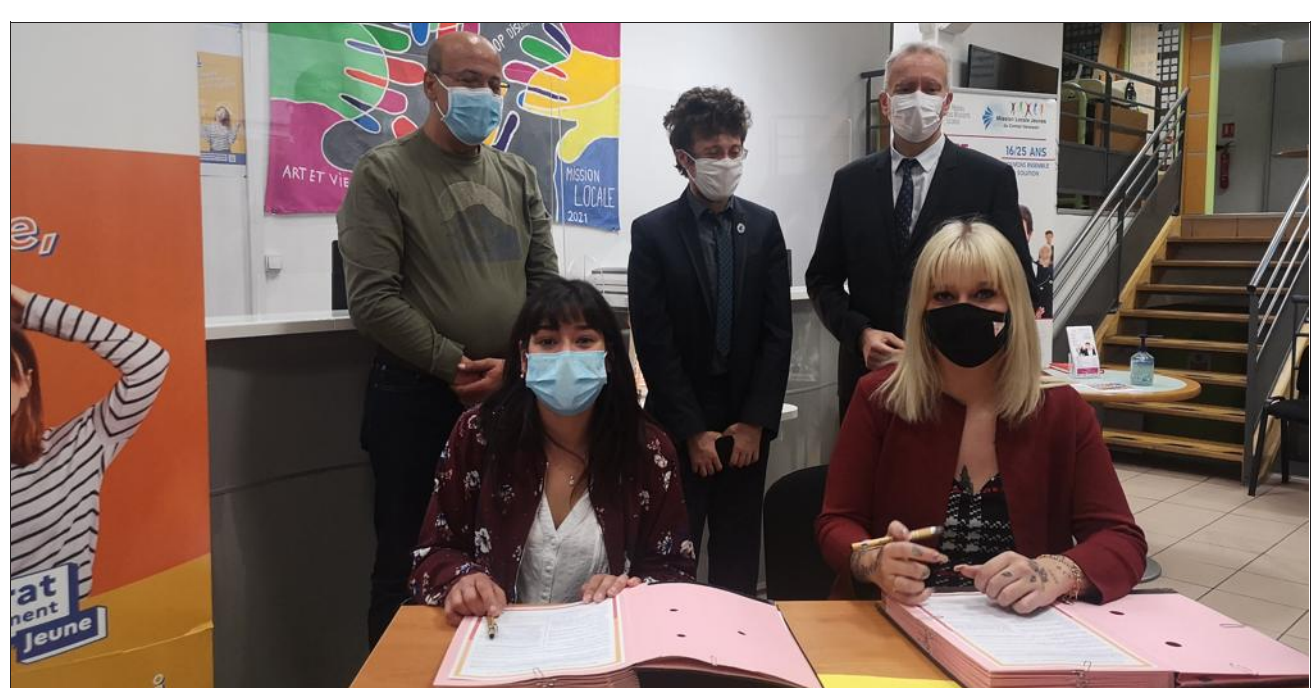
La plateforme de référence des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

CARPENTRAS

Le Contrat Engagement Jeunes : un suivi dans la durée

Ce mardi 1^{er} mars au matin, dans les locaux de la Mission locale de Carpentras, deux jeunes femmes ont signé leur Contrat Engagement jeune, les premières du Vaucluse, « avec des parcours symboliques de ce peut apporter ce dispositif », selon Julien Fraysse, sous-préfet à la Relance.



Mélanie et Camélia ont signé leur Contrat Engagement Jeunes en présence d'Ali Lehiani, directeur de la Mission locale de Carpentras, Julien Fraysse, sous-préfet à la Relance et de Michel Ciocci, directeur de Pôle Emploi Vaucluse. Photo Le DL/L.M.

Deux premières signataires à Carpentras

Mélanie, 21 ans, est suivie par la Mission locale. Après deux formations, dont l'une abandonnée en cours, et une série de petits boulots alimentaires, elle souhaite retrouver un parcours de formation professionnelle, dans un domaine en lien avec les animaux.

« Mais, j'ai besoin d'être accompagnée pour être sûre faire les bons choix » explique-t-elle.

À 26 ans, Camélia, suivie par Pôle Emploi, espère entrer dans une formation qui la mènera vers un véritable emploi. Mais elle n'a pas encore trouvé le domaine qui lui irait.

Lancé cette semaine dans cinq communes du Vaucluse, le nouveau dispositif initié dans le cadre de France Relance devrait concerner « 3 000 jeunes du département en 2022 », précise Julien Fraysse.

Synergie entre Pôle Emploi et les Missions locales

La grande nouveauté de ce dispositif, qui s'appuie sur un vrai suivi dans la durée, est qu'il met en place une vraie synergie entre Pôle Emploi et les Missions locales. « Cela permet aux jeunes de bénéficier du plateau de services des deux structures. Ils auront accès à tous nos ateliers si cela correspond à leurs besoins » souligne Ali Lehiani, directeur de la Mission locale de Carpentras.

Après le plan « Un jeune, une solution » mis en place en 2020*, le gouvernement, pour aller plus loin installe donc ce Contrat Engagement Jeunes pour les moins de 26 ans.

« Il propose un programme intensif d'accompagnement, personnalisé sur des engagements de six mois renouvelables, et qui peut concerner une aide financière avec une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros », détaille Julien Fraysse.

Cet avantage est aussi apprécié par Michel Ciocci, directeur du Pole Emploi Vaucluse, qui ajoute « l'intérêt de la possibilité d'une réponse rapide aux besoins des jeunes ».

Selon Pôle Emploi Carpentras, 1 190 jeunes de moins de 26 ans sont inscrits. Quelques difficultés logistiques restent à régler : trouver des salles pour l'accompagnement collectif, et réorganiser les emplois du temps des agents pour assurer les 15 à 20 h de suivi hebdomadaire de ces jeunes.

Ces partenariats sont aussi en place à Bollène, Avignon, Cavaillon et Sorgues.

Lydie MALLET

* Le plan «un jeune, 1 solution» :
Ce plan a été mis en place en juillet 2020, pour protéger les jeunes confrontés à la crise sanitaire liée à la Covid-19, a déjà permis à 15 000 jeunes Vauclusiens de bénéficier d'une des solutions de ce dispositif.

Comment annoncer la naissance de votre enfant dans Vaucluse Matin

Depuis le début de la crise sanitaire, les collaborateurs de Vaucluse Matin ne peuvent plus entrer dans les maternités pour photographier les nouveau-nés. Si votre bébé naît durant cette période compliquée, nous vous invitons à nous adresser par mail une photo (format JPEG) de l'enfant (avec sa maman et/ou son papa), ainsi que les renseignements suivants : prénom et nom du bébé, prénom et nom de chacun des parents, commune de résidence des parents, taille et poids du bébé, s'il a déjà des frères et sœurs...

Notez aussi un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre. Selon la maternité de naissance, vous pouvez adresser vos messages à :

- Polyclinique Urbain V à Avignon : jeandorega@hotmail.com ;
- Centre hospitalier d'Avignon : jeandorega@hotmail.com ;
- Centre hospitalier d'Orange : kprd@live.fr ;
- Centre hospitalier de Carpentras : jean.roux17@orange.fr

La publication est entièrement gratuite.



CARNET DU JOUR

[reproduction interdite]

DÉCÈS

Sarriens, Valréas, Jonquières, Courthézon.
Robert et Monique ABRIEU, Manryse et Jean-Marie ARNOUX, Jacqueline et Robert SINARD, ses enfants ; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ; Mme Andrée BOUYER, sa sœur ; parents et alliés, ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Hélène ABRIEU
née BISCARRAT
survenu à l'âge de 102 ans.
Hélène repose à la chambre funéraire de Courthézon où la famille vous recevra de 14h30 à 17h00 les mercredi 2 mars 2022 et jeudi 3 mars 2022
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 4 mars 2022 à 15h00 en l'église de Jonquières, suivie de l'inhumation au cimetière de la commune.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

995657910

REMERCIEMENTS

Faucon
La famille de
Monsieur Emile BÉGOU
profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie, de réconfort et d'amitié, que vous leur avez témoignées lors de ses obsèques, vous prie d'accepter leur profonde reconnaissance et leurs chaleureux remerciements.

995656241

Bollène.
Mme Renée PEDRENO, ses enfants ; ses petits-enfants, remercient toutes les personnes qui par leurs présences, messages et envois de fleurs se sont associés à leur peine lors du décès de
Monsieur André PEDRENO
et s'excusent auprès de celles qui auraient pu être oubliées.

995657804

NOUVEAUTÉ

Benoît Ployoust

SE RÉINVENTER AU 21^e SIÈCLE

Tout savoir ou presque sur le CEA Grenoble

le dauphiné

Qui sait, à Grenoble, que le CEA a arrêté ses installations nucléaires depuis 30 ans et les a entièrement démantelées ? Que ses scientifiques travaillent sur le cancer, le diabète, l'hypertension ou la maladie de Parkinson ? Que ses technologues développent les batteries et moteurs des voitures propres de demain, ou des pièces vitales de nos smartphones, tablettes ou PC ?

Dans cet ouvrage, de plus de 200 pages, abondamment illustré, écrit par Benoît Ployoust, découvrez tout l'univers du CEA Grenoble, « petite ville dans la ville » où travaillent chaque jour des milliers de personnes. Une invitation à les rencontrer...

BON DE COMMANDE

à retourner à : DAUPHINÉ LIBÉRÉ - Service PC - 661 route de Valence - 26013 Montbrun-Centre

☐ Oui, je souhaite recevoir... accompagné de 10€ REMBOURSE AU 1^{er} DÉLIVRÉ. TOUT SAISON DE PRÉFÉRENCE DANS LE CEA GRENOBLE au prix de 20€ + Frais - 4€ de participation à l'envoi... €

Je joins avec règlement d'un montant de : _____ € par
☐ Chèque bancaire ☐ Carte bancaire ☐ Carte d'abonnement

Nom et adresse complète du destinataire (obligatoire) par ☐ DL ☐ DL 2 ☐ DL 3

22,5 CM X 22,5 CM - 212 PAGES

EN VENTE chez votre marchand de journaux ou boutique.ledauphiné.com

Editions le dauphiné

VAUCLUSE

Convois funèbres de ce mercredi 2 mars

➤ **CABRIÈRES D'AIGUES**
Conception Pradas née Prieto-Rodriguez. Les obsèques auront lieu à 10 heures au cimetière de Cabrières d'Aigues.

➤ **GARGAS/APT/MÉNERBES**
Claude Castellan née Mounet. Obsèques civiles, levée de corps à 10 h 30 au funéraire d'Apt, suivie de l'inhumation à 11 heures au cimetière de Gargas.

➤ **LES VALAYANS**
Marie-Claire Lalèque née Bono. Obsèques religieuses à 15 heures à l'église des Valayans, suivies de l'inhumation au cimetière.

➤ **MOURIÈS/GORDES**
Michel Morello dit « Michelou ». Obsèques religieuses à 15 heures à l'église Saint-Jacques de Mouriès, suivies de

l'inhumation au cimetière porte N° 5.

➤ **OPPÈDE**
Janine Robert née Roux. Obsèques religieuses à 10 heures à l'église d'Oppède, suivies de l'inhumation au cimetière.

➤ **ORANGE**
Marc Rossi. Obsèques religieuses à 15 heures à l'église de Caderousse, suivies de l'inhumation à 16 h 30 au cimetière de Sérignan-du-Comtat. Des dons possibles au centre contre le cancer Léon Bérard à Lyon.

➤ **SAINT-CHRISTOL/MONTBRUN-LES-BAINS**
Jocelyne Abita née Gimeno. Obsèques religieuses à 9 heures à l'église de Saint-Christol, suivies de la crémation à 11 h 45 à Orange. Ni fleurs, ni couronnes, ni souvenirs.

LE CARRE ANNONCES LÉGALES

Publiez vos marchés publics
 • ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
 • ledauphine.vosformalites-eurolegales.com

CONTACTS
 VAUCLUSE 04 75 77 78 54
 04 75 72 77 53 LD.legales@vauclusematin.com

Vaucluse

Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mercredi 23 mars 2022, 14h au vendredi 22 avril 2022 à 12h, soit pendant 33 jours consécutifs, portant sur :
 La demande de permis de construire n°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par PF CACA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavallon.

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE CAVALLON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du lundi 21 mars 2022 à 14h au vendredi 22 avril 2022 à 12h, soit pendant 33 jours consécutifs, portant sur :
 La demande de permis de construire n°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par PF CACA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavallon.

Le maître d'ouvrage du projet est PF CAVA Développement, 37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75 008 Paris.

Caractéristiques principales du projet :
 La société SNC PF CAVA DEVELOPPEMENT souhaite implanter une nouvelle plateforme logistique sur la commune de Cavallon (84), dans la ZAC des Hauts Banquets.

Le terrain aura une superficie totale de 89 181 m² à l'issue du projet.

Il comprendra à terme : un entrepôt logistique composé de 7 cellules de stockage de produits secs, des bureaux et locaux sociaux ; des locaux techniques ; un local sprinklé et réserves d'eau incendie associées, un local surpresseur pour les PIE et sa réserve d'eau associée, des voiries et places de stationnement, une aire de lavage, des bassins de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux incendie, des espaces verts.

La surface de plancher représentera 41 114 m².
 Monsieur Guy BEUJIN, Capitaine de police, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier d'enquête et registres d'enquête à feuillet non notés, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavallon (31 rue LIFFRAN - 84301 Cavallon) pendant la durée de l'enquête, du lundi 21 mars 2022 à 14h au vendredi 22 avril 2022 à 12h inclus (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 17h, à l'exception des jours fériés).
 Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cavallon.com>

Le public pourra également adresser ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Cavallon, Hôtel de Ville BP 80307 84301 CAVALLON Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.pcf.cavadveloppement@ville-cavallon.fr

Le commissaire enquêteur visera ces courriers et les annexera au registre. Ils seront tenus à la disposition du public.

Les courriers électroniques et les observations reçues par la voie postale ne seront pris en compte que pour ceux qui auront été reçus avant le lundi 21 mars 2022, 14h et le vendredi 22 avril 2022, 12h00. Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet de la Commune de Cavallon (<http://www.cavallon.com>)

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé au service urbanisme.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Cavallon, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra s'adresser directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la salle Vidau (passage Vidau) :

- Lundi 21 mars 2022 : de 14 h à 17 h
- Mercredi 30 mars 2022 : de 9 h à 12 h
- Jeudi 7 avril 2022 : de 14 h à 17 h
- Vendredi 22 avril 2022 : de 9 h à 12 h

Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre de la demande de permis de construire et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement (MRAE) sera intégré au dossier d'enquête publique ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet. Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiche en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rattachée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavallon (31 rue LIFFRAN - 84301 Cavallon), pendant un an à compter de leur transmission, et seront également publiés sur le site internet de la Ville de Cavallon : <http://www.cavallon.com>

Conformément à l'article R 423-32 du code de l'urbanisme, le permis de construire ne pourra être délivré par l'autorité compétente (ville de Cavallon) qu'après l'enquête publique et son délai d'instruction est de deux mois à compter de la réception par l'autorité compétente du rapport du commissaire enquêteur.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Madame Sandra DUBET s.dubet@ville-cavallon.fr

258112000

EURO marchés publics
le dauphiné

>> CONTACT : 04 79 33 86 72

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarms aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

Le plateforme de référence des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

COMMUNE DE CAVALLON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du lundi 21 mars 2022 à 14h au vendredi 22 avril 2022 à 12h, soit pendant 33 jours consécutifs, portant sur :
 La demande de permis de construire n°084 035 21E 0049 et son étude d'impact sur l'environnement, déposées par PF CACA Développement, sur le lot A de la ZAC des Hauts Banquets à Cavallon.

Le maître d'ouvrage du projet est PF CAVA Développement, 37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75 008 Paris.

Caractéristiques principales du projet :
 La société SNC PF CAVA DEVELOPPEMENT souhaite implanter une nouvelle plateforme logistique sur la commune de Cavallon (84), dans la ZAC des Hauts Banquets.

Le terrain aura une superficie totale de 89 181 m² à l'issue du projet.

Il comprendra à terme : un entrepôt logistique composé de 7 cellules de stockage de produits secs, des bureaux et locaux sociaux ; des locaux techniques ; un local sprinklé et réserves d'eau incendie associées, un local surpresseur pour les PIE et sa réserve d'eau associée, des voiries et places de stationnement, une aire de lavage, des bassins de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux incendie, des espaces verts.

La surface de plancher représentera 41 114 m².
 Monsieur Guy BEUJIN, Capitaine de police, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier d'enquête et registres d'enquête à feuillet non notés, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavallon (31 rue LIFFRAN - 84301 Cavallon) pendant la durée de l'enquête, du lundi 21 mars 2022 à 14h au vendredi 22 avril 2022 à 12h inclus (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 17h, à l'exception des jours fériés).
 Le dossier sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cavallon.com>

Le public pourra également adresser ses observations, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Cavallon, Hôtel de Ville BP 80307 84301 CAVALLON Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.pcf.cavadveloppement@ville-cavallon.fr

Le commissaire enquêteur visera ces courriers et les annexera au registre. Ils seront tenus à la disposition du public.

Les courriers électroniques et les observations reçues par la voie postale ne seront pris en compte que pour ceux qui auront été reçus avant le lundi 21 mars 2022, 14h et le vendredi 22 avril 2022, 12h00. Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet de la Commune de Cavallon (<http://www.cavallon.com>)

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé au service urbanisme.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Cavallon, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra s'adresser directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la salle Vidau (passage Vidau) :

- Lundi 21 mars 2022 : de 14 h à 17 h
- Mercredi 30 mars 2022 : de 9 h à 12 h
- Jeudi 7 avril 2022 : de 14 h à 17 h
- Vendredi 22 avril 2022 : de 9 h à 12 h

Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre de la demande de permis de construire et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement (MRAE) sera intégré au dossier d'enquête publique ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet. Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête sera publié par voie d'affiche en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rattachée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Cavallon (31 rue LIFFRAN - 84301 Cavallon), pendant un an à compter de leur transmission, et seront également publiés sur le site internet de la Ville de Cavallon : <http://www.cavallon.com>

Conformément à l'article R 423-32 du code de l'urbanisme, le permis de construire ne pourra être délivré par l'autorité compétente (ville de Cavallon) qu'après l'enquête publique et son délai d'instruction est de deux mois à compter de la réception par l'autorité compétente du rapport du commissaire enquêteur.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Madame Sandra DUBET s.dubet@ville-cavallon.fr

258112000

EURO marchés publics
le dauphiné

>> CONTACT : 04 79 33 86 72

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarms aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

Le plateforme de référence des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

EURO marchés publics
le dauphiné

>> CONTACT : 04 79 33 86 72

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarms aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

Le plateforme de référence des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

EURO marchés publics
le dauphiné

>> CONTACT : 04 79 33 86 72

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarms aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

Le plateforme de référence des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

EURO marchés publics
le dauphiné

>> CONTACT : 04 79 33 86 72

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarms aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

Le plateforme de référence des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

EURO marchés publics
le dauphiné

>> CONTACT : 04 79 33 86 72

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarms aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

Le plateforme de référence des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

EURO marchés publics
le dauphiné

>> CONTACT : 04 79 33 86 72

CARPENTRAS

Jean-Louis Saint-Maurice nous a quittés

Jean-Louis Saint-Maurice s'est éteint dimanche 20 mars, des suites d'une longue maladie, à l'âge de 78 ans.

Cet érudit de l'histoire comtadine part en laissant un grand vide parmi tous les amateurs du patrimoine local dont beaucoup furent ses amis fidèles.

Issu d'une fratrie composée de sept enfants, il était, selon l'une de ses sœurs, un petit garçon turbulent qui ne devenait calme qu'au contact de sa grand-mère dont il était le préféré.

Cette aïeule l'emmenait en promenade dans les rues de Carpentras lors de ses visites à ses amis qui habitaient des demeures souvent bourgeoises. Sans doute, ces circonstances favorables ont-elles contribué à éveiller le sens de l'observation du gamin qu'il était alors et son goût



Jean-Louis Saint-Maurice.

affirmé pour les vieilles pierres. Mais pas seulement car en compagnie de sa précieuse grand-mère, il prenait part aux nombreuses haltes chez les chapeliers, modistes, antiquaires, confiseurs dont les ateliers étaient installés au cœur de la ville.

Doté d'une mémoire extraordinaire, il se souvenait de tous les noms de ces commerçants et artisans de jadis. Malgré un

don découvert très tôt, il n'avait pas poursuivi la peinture artistique.

Autodidacte en dessin, il a fait ses premières armes chez un architecte, route d'Avignon, puis chez un urbaniste, chargé de la rénovation de "l'Ilot Cottier" et d'autres vieux quartiers. Il se passionna notamment pour la réalisation des plans du projet de la rocade et du giratoire de l'Amitié.

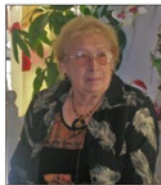
Avant sa retraite déjà, puis après surtout, il occupait son temps libre à arpenter les rues de Carpentras qu'il aimait tant où il recensait 73 hôtels particuliers. Sa connaissance pointue de l'architecture historique locale a fait de lui une référence par le nombre d'articles et d'ouvrages sur ce thème.

Ses obsèques auront lieu ce jeudi 24 mars à Saint Siffrein.

NYONS (DROME)

Hommage à Jeannine Démésy-Maurent

Ce mardi 22 mars, à Nyons, tous les amis, écrivains, historiens, élus sont venus rendre un dernier hommage à l'historienne locale Jeannine Démésy-Maurent décédée le 16 mars à l'âge de 93 ans alors qu'elle résidait à Gap près de ses enfants.



Jeannine Démésy est décédée à l'âge de 94 ans, mercredi 16 mars.

Des rues au nom de ses parents

Originaire de Nyons elle était très fière de ses parents : son père Félix Laurent possédait la distillerie du Val d'Aygues, et sa maman Émilie, déportée à Ravensbrück. Tous deux ont d'ailleurs une rue à leur nom à Nyons.

Jeannine a quitté la ville en 1952 pour aller travailler à Marseille où elle a effectué toute sa carrière au port de Marseille. À l'heure de la retraite, avec son époux Robert, ils décident de revenir à Nyons parmi les oliviers et la lavande.

« Ma mère, confie son fils Jacques, avait pour passion l'histoire, le patrimoine et notamment les recherches généalogiques et historiques. Avec

de campagne Jacques Long maître chirurgien dans le Nyonsais au XVIII^e siècle. »

Jeannine Démésy a participé activement, avec Jean Laget à la fondation et la vie de la Société d'études nyonnaises, et a écrit beaucoup d'articles dans la revue.

La généalogie comme passion

Il suffit d'aller sur le site terred'eygues.net pour le constater. Plus récemment, elle a contribué au livre *Nyons, de Noïmagus au petit Nice*, édité en 2017.

« La famille lui importait beaucoup, notamment ses cinq petits-enfants et 12 arrière-petits-enfants qui le lui rendaient bien, confie encore son fils Jacques. Elle était très organisée, volontaire, utilisait, encore récemment son ordinateur. Elle était à l'écoute, avait de l'humour, de la curiosité, beaucoup de sensibilité. »

En témoignent ses nombreux amis très émus présents mardi 22 mars au matin, à l'église de Nyons.

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE AVEC LA COLLECTION

les patrimoines

Histoire, patrimoine, nature, culture...
Anecy regorge de richesses.

PAR SOPHIE BLOCH ET ANNIE CROUZET
[NOUVELLE ÉDITION]

BON DE COMMANDE à retourner à : DAUPHINÉ LIBÉRÉ - Service VPC - 650, route de Valence - 26913 Veury Cedex

Oui, je souhaite recevoir : exemplaire(s) de la collection Les Patrimoines : ANNECY, UNE VILLE, UN LAC au prix de 8,50 € l'unité - 2,60 € de participation à l'envoi - €

Entre parenthèses à inscrire votre ville par exemple (Anecy) sur une copie de ce bon de commande

Nom, Prénom, Nom de famille : _____

Adresse (rue, numéro) : _____

Code postal / Ville (Anecy) / Département (Ain) : _____

Quel moyen de paiement ? _____

Je joins mon règlement d'un montant de € par : _____

Chèque bancaire à l'ordre de : DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Carte bancaire : _____

Date d'expiration : _____

Je peux aussi commander par téléphone (paiement uniquement par CB) : 04 76 88 70 88

Commentaire : _____

8,50 €
52 PAGES

EN VENTE
chez votre marchand de journaux
ou boutique.ledauphine.com
ou par correspondance

le dauphiné